

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 avril 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 mars 2026.

Étaient présents :

BEASSE-EGU Aristide
BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine

Étaient excusés et représentés :

LEBRETON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Patrice PARRÉ
VIDAL-BLANCHARD Audrey ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET

Secrétaire de séance : Séverine KUTER

LA HAYE
FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2026-04-11

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Désignation d'un représentant à Loire-Atlantique Développement SPL

Vincent MAGRÉ expose :

La commune de La Haye-Fouassière est actionnaire de Loire-Atlantique Développement - SPL, compétente dans les secteurs de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction et de la rénovation énergétiques des bâtiments, des énergies renouvelables, de la biodiversité et du tourisme.

Dans ce cadre, la commune peut contractualiser avec LAD-SPL dans le cadre d'une relation de quasi-régie, c'est-à-dire sans mise en concurrence, ni publicité. La commune peut bénéficier de son assistance et son ingénierie pour la conception, la réalisation et le suivi de ses projets.

En qualité d'actionnaire de Loire-Atlantique Développement – SPL, la commune est représentée au sein des instances suivantes :

- assemblée générale,
- assemblée spéciale

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Séverine KUTER pour représenter la commune au sein des instances de LAD-SPL.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la désignation de Séverine KUTER pour représenter la commune au sein des instances de LAD-SPL (assemblée générale et assemblée spéciale)

Vote :

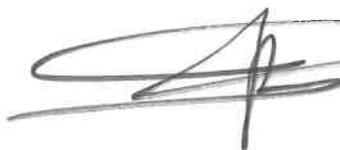
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 02/04/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Séverine KUTER

